

DETACHEMENT DE SALARIES EN FRANCE PAR UN EMPLOYEUR SITUE A L'ETRANGER

PARTIE 1

Décret n°2019-555 et arrêté du 4 juin 2019 portant diverses mesures relatives au détachement de travail et au renforcement de la lutte contre le travail illégal

Rappel du cadre légal du détachement transnational en France

Définition du détachement

La réglementation française relative au détachement transnational concerne le salarié d'un employeur régulièrement établi et exerçant son activité hors de France, et qui, travaillant habituellement pour le compte de celui-ci, hors du territoire national, exécute son travail à la demande de cet employeur pendant une durée limitée sur le sol français.

Formes du détachement

- Intra groupe
- Travail temporaire
- Pour le compte de l'employeur
- Prestation de services

Obligations préalables de l'employeur établi hors de France

1. Déclaration préalable au détachement
2. Désignation d'un représentant de l'entreprise en France en charge de la liaison avec l'inspection du travail et l'Urssaf

DETACHEMENT DE SALARIES EN FRANCE PAR UN EMPLOYEUR SITUE A L'ETRANGER

PARTIE 1

Nouvelles règles applicables à compter depuis le 1^{er} juillet 2019

- Déclaration préalable au détachement pouvant être effectuée **en ligne** via SIPSI
- Modification de la **liste des éléments** devant figurer dans la déclaration préalable au détachement
- Désignation du représentant de l'employeur pouvant être effectuée **en même temps** que la déclaration préalable au détachement
- Fixation d'une liste des **documents à conserver par l'employeur établi hors de France** détachant sur le territoire national et de ceux à transmettre en cas de demande de l'inspection du travail
- Fixation d'une liste d'activité, prestations et opérations de courte durée ou événements ponctuels pour lesquels l'employeur établi hors de France est **exonéré** de l'obligation de déclaration préalable au détachement et de désigner un représentant de l'entreprise en France
- Renforcement de **l'obligation de vigilance** du donneur d'ordre **établi sur le territoire Français**
- Ajout de nouvelles sanctions en cas de non paiement des amendes administratives manquements telle que **l'interdiction temporaire de prestation de services**
- Fixation des modalités de demande de communication de documents et d'informations par **l'inspection du travail**



Carla Di Fazio Perrin
Avocat Associée
cdifazio-perrin@racine.eu



Margaux Succurro
Avocat
msuccurro@racine.eu